



Association déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 (n° 40767 p)
AFFILIÉE A LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS
Agrément sport le 19 janvier 2000 Siret 35302535600042
29, rue des Pyrénées 75020 Paris
Secrétariat : tél. 01 40 24 02 06 -
ligue@idf-echecs.com Site: www.idf-echecs.com



Paris le 15 août 2018

Mot du Président

Rentrée 2018-2019

A la veille de cette rentrée, il m'apparaît indispensable d'alerter sur les difficultés que nous sommes susceptible de rencontrer cette saison.

Le changement de financement des Comités départementaux est ignoré par la plupart des clubs et ont amené une partie d'entre eux à interpeller la Ligue sur de fausses informations.

Il me faut donc rétablir la vérité des faits.

Il n'entre pas dans les missions des Ligues de financer les Comités départementaux, ceux-ci ne sont pas des organes déconcentrés des Ligues mais de la FFE, les Ligues n'ont pour mission qu'un contrôle administratif de leurs Comités départementaux (article 5.2 du règlement intérieur FFE).

Avant le changement des statuts et du règlement intérieur de la FFE en AG fédérale en 2017, les Comités départementaux n'étaient pas financés par le produit des licences, il n'existait avant l'AG FFE de 2017 que deux parts sur la licence, une part fédérale et une part Ligue.

Cette situation a amené les Ligues à compenser cette aberration statutaire en finançant leurs Comités départementaux, soit par une subvention annuelle, soit par un reversement d'un pourcentage de la part Ligues, sous condition de fournir un certains nombres d'obligation administrative et d'activités.

Selon les Ligues, la décision de ce reversement et son montant était prise en AG Ligue ou en CD Ligue. En Île-de-France c'est toujours le CD Ligue qui a défini les moyens et conditions de ce reversement, nullement obligatoire et qui n'entre ni dans les statuts ni dans les missions de la Ligue.

Depuis le changement du règlement intérieur de la FFE en 2017 (article 2.2), qui crée une part départementale sur la licence en sus des parts fédérale et Ligue, nous ne sommes plus dans la situation où les départements n'étaient pas financés, ceux-ci à l'instar de la Fédération et des Ligues disposent d'un financement sur les licences.

Encore faut il que les départements se soient saisis de cette opportunité et fassent voter en AG départementale le montant de cette part. Aucun ne l'a fait, par exemple le président du Comité départemental parisien a même refusé le vote qui était demandé par les clubs en AG du CDPE sur cette question.

J'ai adressé à tous les Présidents de département le montant que leurs AG pouvaient demander sur chaque licence, conformément au cadre réglementaire à respecter sur cette question, en leur indiquant que pour une prise en compte sur la saison à venir, la détermination de ces montants devait se faire avant

le 15 août 2018 pour pouvoir transmettre à la FFE les nouveaux tarifs de licences, mais aucune réaction à ce jour.

Etant donné les nouvelles dispositions prises par la FFE avec la création de cette part départementale sur les licences, apportant une pleine autonomie financière aux départements, le financement des départements par la Ligue de façon automatique n'est plus d'actualité.

La Ligue ne s'est pas pour autant désengagée de son aide aux départements, puisque nous continuons à financer ceux-ci sur projet (Tournoi de Maîtres à Juvisy, Championnat de France Rapide et Blitz à Orsay, Top 12 féminin à Rungis, les 400 au Château d'Asnières dans le cadre du Paris Grand Chess Tour, Tournoi MVL au Château d'Asnières, Echecs en Fête au Blanc Mesnil).

La situation financière et la trésorerie des Comités départementaux d'IDF étant largement suffisante au vu de leurs obligations et activités, pour plusieurs années encore, il serait indécent pour eux de se plaindre d'un manque de moyens qui serait dû selon eux à la fin d'une rente de situation peu contraignante et qui n'a pas fait la preuve de son efficacité structurelle sur 10 ans. Nous invitons les présidents de clubs à consulter les comptes de leur département qui leur ont normalement été transmis à l'occasion de la convocation à leur AG départementale annuelle.

Le vote par le CD FFE de juin 2018, d'une décision, qu'un montant de la part départementale sur tout le territoire, équivalent à 50% de la part Ligue à compter du 1^{er} septembre 2018 s'appliquerait est non seulement illégale statutairement, car il n'est pas dans les attributions de la FFE de disposer à sa guise des fonds destinés aux organes déconcentrés, mais aussi d'en définir le montant, cette prérogative est exclusivement détenue par les Présidents de club réunis en assemblée générale de chaque association.

Comme il n'entre pas dans les attributions des Ligues de financer les départements, il est à supposer que cette mesure s'appliquera sur la part fédérale, les Comités départementaux étant des organes déconcentrés de la FFE et non des Ligues.

Etant donné l'absence de réponse de la FFE à nos interrogations (2 mails à l'avocat de la FFE sans réponse) et la rupture des relations de confiance entre les Ligues et la FFE, la Ligue IDF des Echecs entend prendre les moyens de poursuivre ses activités dans un contexte de prudence et de préservation.

Notre secrétaire a pris sa retraite le 31 août 2018, elle ne sera pas remplacée ce qui implique un changement dans notre organisation à l'occasion de la nouvelle saison.

Ainsi, une permanence régulière n'étant plus possible, les prêts et locations de matériel sont suspendus.

Les contacts avec la Ligue se feront exclusivement par mail sur ligue@idf-echecs.com. Toutes les inscriptions aux compétitions régionales devront être faites par moyens électroniques sur le site de la Ligue, les bulletins d'inscriptions y sont à disposition.

Le paiement des inscriptions devra obligatoirement être effectué par carte bancaire sur le site sécurisé du Crédit Mutuel de la Ligue.

Aucune inscription par courrier ne sera traitée et aucun paiement par chèque ne sera accepté.

Nous regrettons vivement d'en arriver à réduire les services de la Ligue, mais les menaces que fait peser la FFE sur les moyens des Ligues nous obligent à ces extrémités.

Comme d'habitude, vous trouverez la circulaire de rentrée 2018-2019 en consultation électronique sur le site de la ligue.

J'aimerais rappeler que même si nous avons hérité d'une situation financière catastrophique à notre arrivée, nous avons honoré tous nos engagements contenus dans notre profession de foi.

Par une gestion rigoureuse, nous avons pu réaliser nos ambitions pour les jeunes à l'international, victoire au tournoi FTPA à Asnières, victoire à la Glorney Cup à Glasgow, victoire au Tournoi européen en Corse, 3eme place au tournoi Basamro à Rotterdam, rencontre contre l'équipe nationale de Tunisie à Paris.

Au niveau national et International de nombreux titres et accessits ont été obtenus par les membres de l'IDF Chess Team et de l'IDF Solenn Chess Team.

Nous avons obtenu le nombre de places qualificatives correspondant à notre statut de première Ligue de France pour les Championnats de France Jeunes.

Record de participation et de qualifiés lors des qualifications régionale aux Championnat de France Jeunes où de nombreux titres ont été remportés par l'Île-de-France.

Reconnaissance de tous les acteurs de notre discipline pour la qualité de nos organisations.

Mise en place d'une nouvelle compétition rapide et Blitz régionale par équipe, lançant la saison de compétition.

Nombreuses interventions dans les écoles en partenariat avec la Mission Jeux de l'esprit de l'Académie de Paris, de l'USEP Paris et de l'USEP 93.

Tournoi des écoles à la Mairie du 17eme, reconduit pour la troisième année consécutive.

Toutes ces actions et réalisations ont été rendues possibles par un engagement sérieux et conséquents des salariés, élus et bénévoles de la Ligue, qui tout au long de la saison ne ménagent pas leurs efforts pour faciliter la pratique de la compétition en IDF.

Nous étions en droit d'attendre de notre fédération une meilleure reconnaissance pour notre engagement, cela n'est manifestement pas le cas.

Nous espérons tous une bonne saison mais cela ne dépend plus de nous.

André Rasneur

Président de la Ligue IDF des Echecs